

Sommaire des décisions adoptées :

- 48** – Adoption du relevé de décisions de la séance du Conseil communautaire du 8 juillet 2019
- 49** – Adoption du compte-rendu des actes pris par la Présidente et le Bureau par délégation du Conseil communautaire
- 50** – Suppression de la redevance spéciale appliquée sur le territoire de l'ancienne Communauté d communes du Pays de Murat
- 51** - Suppression de la redevance spéciale appliquée sur le territoire de l'ancienne Communauté d communes du Pays de Massiac
- 52** – Accord-cadre de prestation de services pour l'évacuation et le traitement des déchets ménagers et assimilés (ferraille et plâtre) dans les déchetteries
- 53** – Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la collecte, le transport et la livraison des journaux, revues, magazines et emballages
- 54** – Conditions de mise à disposition d'un broyeur intercommunal : tarifs et convention cadre
- 55** – Mise en place de la taxe de séjour départementale additionnelle
- 56** – Instruction des autorisations d'urbanisme : mise en œuvre de conventions avec les communes
- 57** – Engagement dans l'homologation Maisons France Services
- 58** – Accueil d'une résidence d'auteur / illustrateur au printemps 2020 – Dépôt de candidature auprès du Conseil départemental du Cantal
- 59** – Vente de parcelles ZA du Martinet à Murat
- 60** – Atelier de fabrication numérique : fixation de tarifs
- 61** – ZA du Colombier à Massiac : modification du tarif de commercialisation pour le lot 2
- 62** – Engagement d'opérations d'investissement
- 63** – Décision modification n°4 – Budget principal
- 64** – Développement de « La Doume » : engagement pour le soutien d'une monnaie locale
- 65** – Agriculture : adhésion à Auvergne Estives
- 66** – Motion relative aux Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- 67** – Recrutement d'un agent contractuel pour le poste d'agent d'accueil polyvalent
- 68** – Création de deux postes d'assistant d'enseignement artistique l'un spécialisé en éveil musical, chorale et pratique collective, l'autre spécialisé en clarinette
- 69** – Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions de responsable de gestion financière